



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023- N° 088

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230614-VI-DEC-2023-088-AU
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023

OBJET : Concert « Le Bal Afro Bamako » à l'occasion de la Fête de Guinette organisée sur la commune d'Etampes le samedi 17 juin 2023.

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'intérêt d'animer par un concert la fête de Guinette organisée par la commune le samedi 17 juin 2023,

CONSIDERANT la proposition de l'association « Pazonote », qui possède toute compétence en la matière de répondre à cette demande,

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec ladite association pour une animation folklorique,

DECIDE

ARTICLE n°1 : De signer un contrat avec l'association Pazonote - rue Jules Ferry - 94250 Gentilly.

ARTICLE n 2: La présente convention prend effet le samedi 17 juin 2023 de 18h à 19h30 Avenue des meuniers 91150 Etampes.

ARTICLE n°3 : La Ville d'Etampes prendra en charge le coût de la prestation d'un montant de 850€ TTC (Huit cent cinquante euros).

ARTICLE n°4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- L'association Pazonote,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités.

Fait à Etampes, le 14 JUIN 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

14 JUIN 2023

